

RAPPORT DE GESTION 2022

Municipalité de Lully

Mai 2023



Rapport de la Municipalité au Conseil général sur sa gestion pour l'année 2022

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux articles 4 et 93C de la loi sur les communes du 28 février 1956, ainsi qu'à l'article 88 du règlement du Conseil général, la Municipalité vous remet son rapport de gestion pour l'année 2022.

Comme de coutume, la Municipalité se tient à disposition du Conseil pour répondre à toute question sur sa gestion.

Table des matières

1. CONSEIL GENERAL	4
Le Bureau en 2022	4
Séances du Conseil général	4
Composition du Conseil général	4
Les commissions	5
Préavis.....	6
Votations et élections.....	6
2. MUNICIPALITE	8
Répartition des dicastères depuis le 1 ^{er} janvier 2020	8
Les séances	9
Visite annuelle du Préfet	9
3. PERSONNEL COMMUNAL	9
Règlement du personnel.....	9
Bilan des effectifs.....	9
Greffes municipal – Nicole JUFER TISSOT	10
Contrôle des habitants – Frédérique FONTANNAZ.....	11
Employé de la voirie – Philippe ISOZ.....	12
Remerciements personnels	13
4. DICASTERES DE MARK WINGES.....	13
Transports publics morgien (TPM)	13
Région Morges (RM).....	15
Sécurité Publique.....	17
5. DICASTERES DE JEAN-FRANCOIS RUBIN	20
Police des constructions	20
Bâtiments communaux	20
Domaine et environnement.....	21
6. DICASTERES DE CHRISTINE BIRARDA.....	23
ASIME	23
Cantine scolaire « Croq'Bourdons ».....	24
Protection civile.....	25
SIS Morget.....	26
7. DICASTERES D'ERIC RONDOT	27
Routes et signalisations	27
Urbanisme	28
Social.....	29

8. DICASTERES DE MARC GENTON.....	29
Finances.....	29
AIEB.....	30
STEP & réseau d'assainissement.....	30
Informatique & technique.....	30
9. DIVERSES MANIFESTATIONS & DONNS.....	30

1. CONSEIL GENERAL

Le Bureau en 2022

Législature 2021-2026, au le 1^{er} juillet 2022

Président	M. Vincent CHABLOZ
Vice-président	M. Fabien COUCET (jusqu'au 30.06.22) M. Werner KUERT
Secrétaire	Mme JUFER TISSOT
Scrutateurs	Mme Viviane RONDOT M. Michael BIRCHARD
Scrutateurs remplaçants	M. Sébastien HARTMANN Mme Arlette PERRET NISSEN
Huissière	Mme Sylviane DUPUIS

Séances du Conseil général

Le Conseil général s'est réuni à quatre reprises, le lundi soir, aux dates suivantes :

- 11 avril 2021
- 27 juin 2022
- 10 octobre 2022
- 5 décembre 2022

Composition du Conseil général

En décembre 2022, le Conseil général comptait 77 membres :

ABETEL Eric, AFFOLTER Eric, AFFOLTER Matteo, BESSONET Mathilde BIRARDA Alain, BIRCHARD Michael, BLANC Thierry, BOLAY Vincent, BOURGEOIS-BÄR Christine, BRIAND Caroline, CHABLOZ Edith, CHABLOZ Vincent, COUCET Fabien, COUCET Laure, CRETEGNY Lise, CUENOD Jean-François, DROXLER Juliana, DROXLER Thomas, DUPUIS Sylviane, ETHENOZ Christian, GENTON Léonard, GFELLER Antoinette, GFELLER Diana, GFELLER Marianne, GFELLER Nicolas, GFELLER Walter, GIESBRECHT Andreas, GISEL Monique, GRUBER Stéphane, HARTMANN Philippe, HARTMANN Sébastien, HASELBACH Annia, HUMPERT Martin, ISOZ Philippe, KUERT Werner, LERESCHE François, LIVET Jérôme, LIVET Thibault, LIVET Yvette, LORI REYMOND Corinne, MAEDER Béatrice, MARONI Plinio, MAYOR Claire, MICHEL Nathalie, MOIX Raphaël, MOUS-VUURMANS Brigitta, MUTSCHLER Léo, MUTSCHLER Valérie, NICOD Vincent, PASCHE Elias, PASCHE Mélanie, PASCHE Olivier, PASCHE Steeve, PERRET NISSEN Arlette, PETIT Benoît, PETIT Christel, PFISTER Caroline, PFISTER Léonard, RICHARD Ivan, RONDOT Corentin, RONDOT Guillaume, RONDOT Viviane, RUBIN Delphine, RUBIN Marianne, RUCH Thierry, SAVIOZ GERMAIN Corinne, SCHWARTZ Benedikt, STRAUSS Nicole, TASEV Emile, TASEV

Michaël, UDRY Olivier, VIQUERAT Laurent, VIRNOT Ingrid, VIRNOT Olivier, WALKER Christine, WINGES Anne-Lise

M. RISS Gabriel ayant déménagé, il a été considéré comme démissionnaire du Conseil général.

Les commissions

Commission de gestion

Rapporteur	M. Nicolas GFELLER
Membres	M. Michaël TASEV Mme Ingrid VIRNOT
Membres suppléants	M. Thierry BLANC M. Andreas GIESBRECHT

Commission des finances

Rapporteur	M. Jérôme LIVET
Membres	M. Thierry RUCH M. Eric ABETEL
Membre suppléant	M. Benedikt SCHWARTZ

Conseil intercommunal AIEB

Délégués	M. Vincent CHABLOZ M. Philippe ISOZ M. Olivier PASCHE M. Laurent VIQUERAT
----------	--

Commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales

Membres	M. Alain BIRARDA M. Laurent VIQUERAT M. Benedikt SCHWARTZ
Membre suppléant	M. Vincent BOLAY

Conseil intercommunal de l'ASIME

Membre	M. Emile TASEV
Membre suppléant	M. Léo MUTSCHLER

Préavis

PREAVIS N°01/2022	ACCEPTE
Demande d'un crédit de Fr. 45'000.- pour la mise sous clé électronique des bâtiments communaux.	

GESTION ET COMPTES	ACCEPTE
Adoption des comptes communaux et rapport de gestion 2021	

PREAVIS N°02/2022	ACCEPTE
Renouvellement de l'arrêté d'imposition pour l'année 2023	

PREAVIS N°03/2022	ACCEPTE
Adoption d'un nouveau règlement communal de police et réponse à l'initiative Thierry Blanc du 30.06.2021 « Pollution sonore : pour un usage raisonnable des souffleuses à feuilles. »	

PREAVIS N°04/2022	ACCEPTE
Adoption d'un nouveau règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux	

PREVIS N°05/2022	ACCEPTE
Budget 2023	

Votations et élections

Votation fédérale du 13 février 2022

Initiative sur l'expérimentation animale et humaine

REFUSE

Oui	40
Non	227
Taux de participation communal	50.09%

Initiative enfants et jeunes sans publicité pour le tabac

ACCEPTE

Oui	180
Non	92
Taux de participation communal	50.09%

Loi sur les droits de timbre (LT)

REFUSE

Oui	123
Non	131
Taux de participation communal	49.91%

Loi sur un train de mesures en faveur des médias

REFUSE

Oui	164
Non	100
Taux de participation communal	49.91%

Elections du Conseil d'Etat (1^{er} tour) et du Grand Conseil du 20 mars 2022

Conseil d'Etat Taux de participation communal	39.26%
Grand Conseil Taux de participation communal	38.33%

Elections du Conseil d'Etat (2^{ème} tour) du 10 avril 2022

Taux de participation communal	46.36%
--------------------------------	--------

Votation fédérale du 15 mai 2022

Loi sur le cinéma

ACCEPTÉ

Oui	185
Non	48
Taux de participation communal	44.67%

Loi sur la transplantation

ACCEPTÉ

Oui	196
Non	40
Taux de participation communal	44.86%

Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes

ACCEPTÉ

Oui	176
Non	48
Taux de participation communal	44.67%

Votation fédérale du 25 septembre 2022

Initiative sur l'élevage intensif

REFUSE

Oui	97
Non	256
Taux de participation communal	66.85%

Financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA

ACCEPTÉ

Oui	196
Non	159
Taux de participation communal	66.85%

AVS 21

REFUSE

Oui	184
Non	195
Taux de participation communal	67.04%

Loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA)

ACCEPTÉ

Oui	189
Non	150
Taux de participation communal	66.67%

2. MUNICIPALITE

Répartition des dicastères depuis le 1^{er} janvier 2020

Prénom, nom et fonction	Dicastères
Mark WINGES, Syndic	Administration générale, relations extérieures, TPM, mobilité, Région Morges, ARCAM, sécurité publique
Christine BIRARDA, Municipale	Ecoles, ASIME, cantine scolaire, sport et loisirs, manifestations, cultes, cimetière, service du feu, protection civile
Marc GENTON, Municipal	Finances, informatique, AIEB, STEP Lully-Lussy, assainissement

Éric RONDOT, Municipal	Urbanisme, routes, éclairage public, signalisation, gestion des déchets, voirie, action sociale – ARASMAC
Jean-François RUBIN, Municipal	Police des constructions, bâtiments communaux, urbanisme, forêts, domaines, cours d'eaux, contrôle des citernes

Les séances

Durant l'année 2022, la Municipalité s'est réunie à 40 reprises pour délibérer et gérer les dossiers communaux (41 séances en 2021). Les séances ont lieu les lundis à partir de 18h00. Pas moins de 959 points ont été traités.

Visite annuelle du Préfet

Conformément à la loi sur les communes (art. 141 LC), l'inspection annuelle du Préfet, a eu lieu le 8 avril 2022. Aucun problème sur la gestion des affaires communales et des documents n'a été relevé par M. Boris Cuanoud.

3. PERSONNEL COMMUNAL

Règlement du personnel

Le règlement du personnel fait partie des quelques textes normatifs que toute commune se doit d'adopter, ceci afin d'encadrer et faciliter le fonctionnement de son administration.

Bilan des effectifs

Employé(e)	Fonction	Taux
Nicole JUFER TISSOT	Secrétaire municipale	60%
Frédérique FONTANNAZ	Préposée au contrôle des habitants	40%
Philippe ISOZ	Employé de la voirie jusqu'au 30.11.2022	60%
Sylviane DUPUIS	Concierge	25%
Antonella MONTOYA	Responsable de la cantine scolaire	30%
Audrey RAPO	Auxiliaire de la cantine scolaire	27.5%
Hollver QUITIAN	Auxiliaire de la cantine scolaire	27,5%
Laure COUCET	Vigneronne-tâcheronne	Calcul en fonction de la superficie du clos de la Meirette, soit 11 ares

Greffes municipal – Nicole JUFER TISSOT

Conformément aux dispositions prévues par la loi sur les communes, la secrétaire municipale est la première collaboratrice du Syndic et de la Municipalité. Elle participe aux séances de la Municipalité avec voix consultative et tient le procès-verbal des séances.

La secrétaire municipale représente la commune au sein de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM) et des secrétaires municipaux du district de Morges.

Principales tâches du greffe

- Réception au guichet et téléphonique
- Secrétariat de la Municipalité : préparation des séances de Municipalité et rédaction des procès-verbaux ; gestion du courrier ; liquidation des affaires courantes ; établissement des actes de mœurs.
- Établissement du rapport de gestion et des préavis municipaux, avec la collaboration de la Municipalité.
- Suivi administratif des activités et décisions du Conseil général
- Gestion du registre des inhumations
- Gestion des registres cantonaux : police des constructions, logements vacants, statistiques de la construction, etc.
- Tenue des archives communales et classement
- Organisation des manifestations et suivi des protocoles

Missions spécifiques en 2022

L'année 2022 a permis de consolider le travail sur l'archivage entamé en 2021, plus particulièrement :

- Reprise des anciens dossiers de constructions stockés dans les archives du collège et intégration dans les dossiers par parcelle. Mise à jour du fichier excel des dossiers de construction.
- Contrôle des données communales dans le registre cantonal des bâtiments, plus particulièrement des logements.
- Reprise du classement des documents de la Municipalité, archivés chronologiquement de 2015 à 2020, pour classement selon l'arborescence thématique, qui permet un meilleur suivi des dossiers.

Formation

Mme Jufer Tissot a suivi :

- Le 2 juin 22 – matinée de formation sur Patrimoine arboré et arbres remarquables : importance, services rendus, protection et gestion, et après-midi sur l'inventaire des arbres remarquables : pratique sur le terrain
- Le 8 juin 22 – demi-journée d'information mise sur pied par l'Association vaudoise des secrétaires municipaux/-pales.
- Le 16 juin 22 : information CartoJuraLéman
- Le 11 octobre 22 : Loi vaudoise sur la circulation routière - RLVCR et Ordonnances Pénales
- Le 1^{er} novembre 22 : Loi sur les amendes d'ordre communales - LAOC

Contrôle des habitants – Frédérique FONTANNAZ

La loi cantonale sur le contrôle des habitants (LCH) indique que le contrôle des habitants des communes (CdH) doit fournir aux administrations, les informations dont elles ont besoin en matière d'identité, d'état civil, de séjour ou d'établissement pour les personnes résidant plus de trois mois sur le territoire communal. Ceci qu'il s'agisse de ressortissants suisses ou étrangers.

Le CdH enregistre les données des habitants ainsi que les arrivées, les départs et toutes les mutations (changement d'état civil, naissance, etc.) conformément à la loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR) et à la LCH. Le CdH doit veiller à traiter rapidement les communications électroniques qui lui parviennent et tient à jour son registre informatique des habitants.

Chaque commune possède un bureau des étrangers intégré au contrôle de l'habitant. Il a pour rôle d'enregistrer les étrangers, mais également de pourvoir à la bonne communication des informations nécessaires aux différentes administrations cantonales et fédérales.

Missions spécifiques en 2022

Comme pour le greffe municipal, Mme Fontannaz a entrepris de revoir l'archivage des dossiers du contrôle des habitants et du bureau des étrangers. Elle a contrôlé, complété ou épuré les classeurs courants, y compris les différents registres communaux (entreprises, chiens, clés notamment), et versé une partie des documents aux archives communales.

L'année 2022 a vu la location des salles communales, et plus particulièrement du refuge, reprendre son rythme de croisière dès l'été. Ce lieu idyllique est toujours très demandé. Il est réservé pour un tiers par des habitants de Lully, et pour deux tiers par des personnes parrainées par un Bourdon.

Principales tâches du contrôle des habitants et bureau des étrangers

- Assurer l'accueil des administrés au guichet, par téléphone et par courriel
- Gérer le registre des habitants (arrivées, départs, toutes mutations) ainsi que les dossiers des personnes étrangères
- Fournir à l'administration cantonale les données requises conformément au cadre légal
- Établir les cartes d'identité et les attestations prévues par la loi
- Tenir le registre civique, contrôler les signatures des initiatives et référendums ainsi que les cartes lors des votations
- Gérer les demandes de naturalisation
- Tenir le registre des entreprises et le registre des chiens
- Gérer les réservations des salles communales
- Gérer l'administratif de la cantine scolaire

Population totale

	Hommes	Femmes	2022	2021
Population totale	413	427	840	830
Population suisse	348	346	694	697
Population étrangère	79	67	146	133

Quelques statistiques

Statistiques	2022	2021	2020
Nombre de ménages	321	318	323
Arrivées	72	72	48
Départs	67	70	50
Naissances	8	4	11
Décès	6	4	1
Naturalisations	1	1	6
Chiens	69		

Employé de la voirie – Philippe ISOZ

Le service de voirie assure l'entretien et la propreté du village de Lully et de ses infrastructures. Il est dirigé par M. Philippe Isoz, jusqu'au 30 novembre 2022.

Diverses tâches lui sont dévolues en relation avec les routes et chemins, les espaces verts et végétation, les déchets et le cimetière.

Principales tâches de l'employé de la voirie

- Routes et chemins
 - Entretien des bordures, nettoyage des grilles et des regards pour assurer l'écoulement des eaux, arrachage des mauvaises herbes, balayage ;
 - Curage des grilles et des regards, vidange des décanteurs, ramassage des feuilles, élagage des haies et arbres, et ;
 - Entretien hivernal avec le salage, le déneigement et le nettoyage du matériel.
- Espaces verts et végétation
 - Tonte/coupe, taille, plantation/fleurissement, arrosage et arrachage des mauvaises herbes.
- Déchets
 - Nettoyage dû aux incivilités, ramassage des déchets (poubelles du village, cendriers et ramassage des poubelles des personnes à mobilité réduite), gestion de la benne à déchets verts.
- Cimetière
 - Entretien régulier du cimetière (chemins, déchets verts et autres murs et du portail) / gestion des creuses pour les inhumations.
- Tâches diverses
 - Entretien des extérieurs de la STEP Lully-Lussy ;
 - Entretien du domaine public et du patrimoine communal ;
 - Gestion du vin communal en collaboration avec la Préposée au contrôle des habitants ;
 - Gestion des petites réparations dans les bâtiments communaux, et ;
 - Décorations florales et lumineuses.

Collaboration intercommunale

Dans le cadre de la bonne gestion du service de voirie, la Commune de Lully collabore étroitement avec la Ville de Morges (déchetterie intercommunale, location de matériel, etc.) et la Commune de Tolochenaz (balayage, inhumation, etc.).

Remerciements personnels

M. Wings, Syndic, profite de l'opportunité qui lui est donnée pour remercier très chaleureusement tous les membres de l'équipe, collaborateurs et collègues municipaux, pour leur engagement sans faille, afin de construire ensemble un bel avenir pour notre commune.

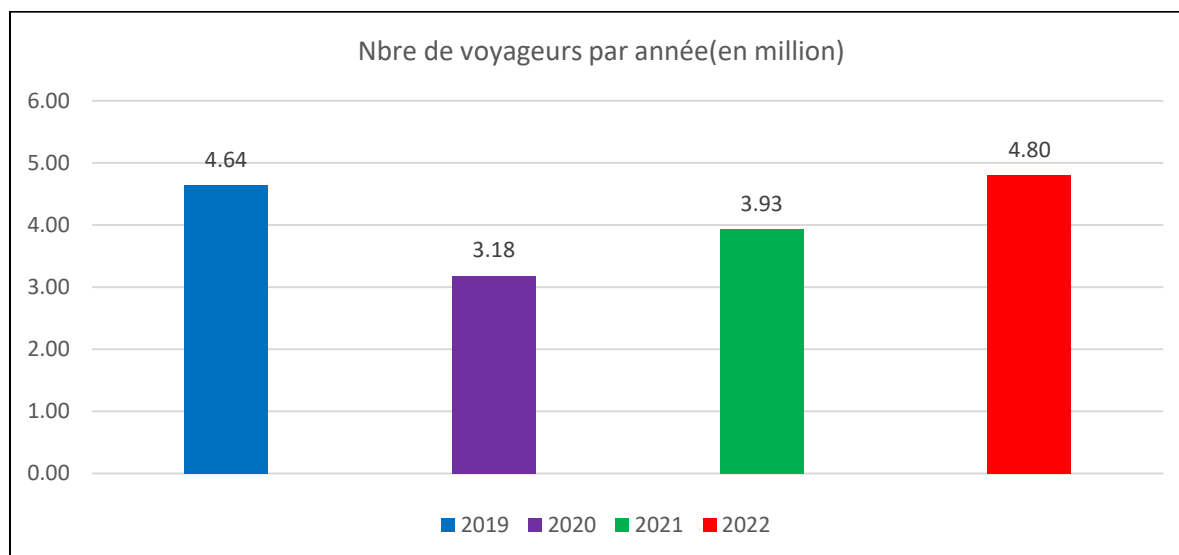
La Municipalité souhaite remercier tout particulièrement Monsieur Philippe Isoz, employé de la voirie, qui a pris sa retraite à la fin de l'année 2022. Monsieur Isoz a su entretenir notre Commune ces 12 dernières années avec une énergie et un amour pour les détails. Merci.

4. DICASTERES DE MARK WINGES

Transports publics morgien (TPM)

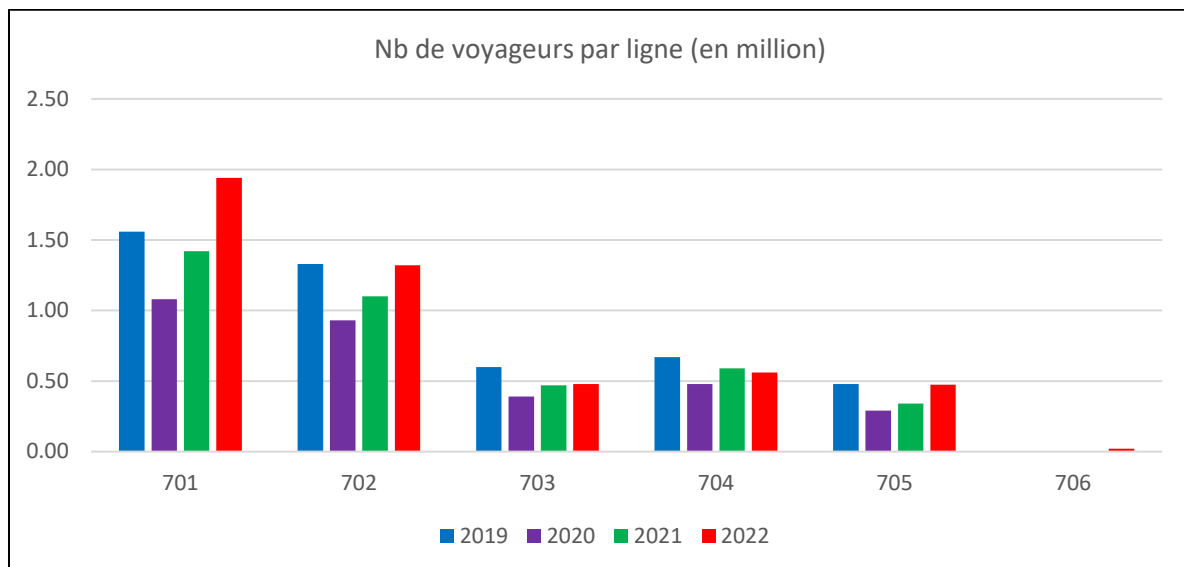
Le comité exécutif des TP est constitué des communes de Denges, Echandens, Préverenges, Lonay, Morges, Echichens, Tolochenaz, Lully et Lussy-sur-Morges. Il se réunit 4 fois par année pour décider de l'offre et des stratégies de mobilité à moyen terme.

Fréquentation annuelle



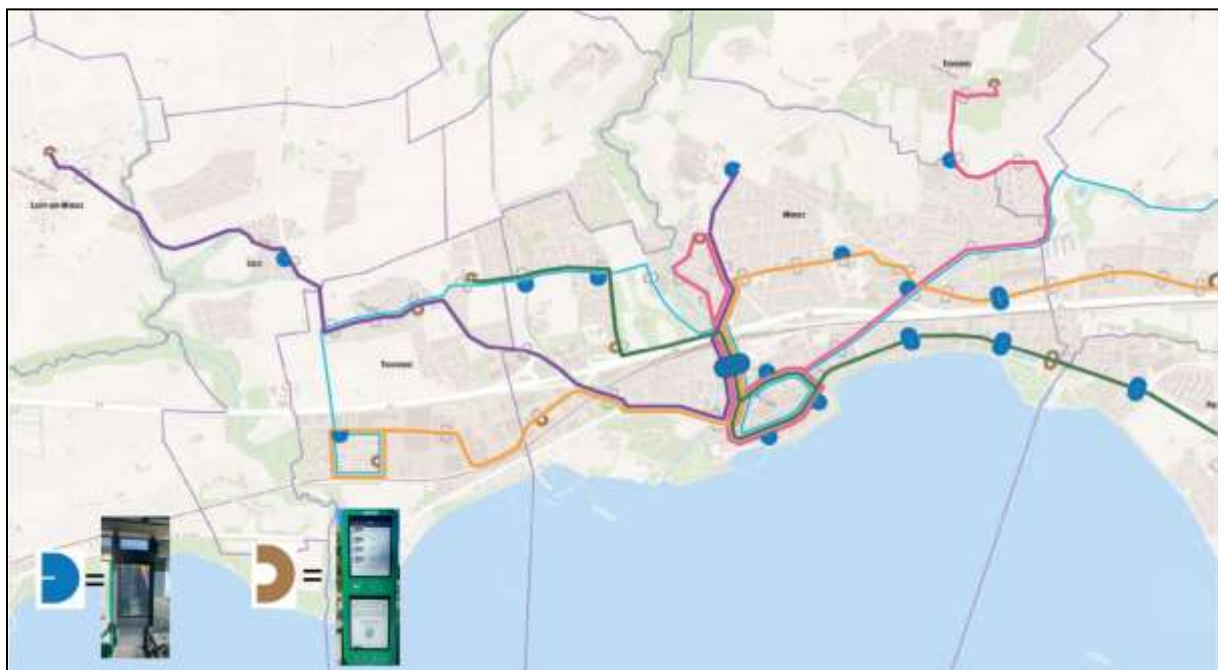
- Augmentation de 17% en 2022 par rapport à 2021.
- Résultats équivalent à 2019 (année de référence sans CoVid)

Fréquentation par ligne (la nouvelle ligne 706 est entrée en fonction fin août)



- La ligne 701, véritable « moteur » du réseau des TPM (environ 40% des voyageurs)
- Report de fréquentation des lignes 703 et 704 sur la ligne 702
- La ligne 706 a une très faible fréquentation en dehors des cours scolaires

Déploiement des Bornes d'Informations Voyageurs dès 2022 (BIV)



- Information dynamique aux voyageurs.
- Déploiement des BIV dès août 2022.
- Les Communes seront sollicitées pour l'installation des bornes aux arrêts, p. ex. dans le cadre de l'adaptation des arrêts à la Lhand.
- Une subvention fédérale de 240kCHF a été obtenue pour ces installations.

Comptes 2022

Communes et Canton	Conventionné 2021 (offre de base)	Clôture 2021	Conventionné 2022 (offre de base)	Clôture 2022
Morges	3 378 703	3 430 878	4 339 661	4 034 406
Denges	354 528	354 998	454 522	409 886
Echandens	688 923	681 558	870 564	795 351
Echichens	447 929	471 797	591 117	528 328
Lonay	732 506	745 172	971 456	869 940
Tolochenaz	619 756	616 668	753 063	675 597
Préverenges	824 691	790 606	1 025 635	900 896
**St Sulpice	467 689	496 723	603 690	471 120
** Bussigny	332 826	352 809	463 281	405 494
**Ecublens	256 077	268 698	352 673	308 926
Lully	123 388	127 140	168 214	148 779
Lussy	124 340	131 436	178 029	159 110
Canton VD & OFT	3 844 843	4 266 258	4 472 738	4 109 468
Totaux TTC (CHF)	12 196 199	12 734 741	15 244 643	13 817 301

- 17.7% d'augmentation pour financer la nouvelle offre et les nouvelles lignes 706 et 730

Région Morges (RM)

Programme de législature sur la transition écologique



L'année 2022 a permis de consolider la réorganisation de Région Morges avec l'élaboration d'un programme de législature en faveur de la transition écologique.

Validé à l'unanimité par les 10 Municipalités en septembre 2022, ce programme permet de compléter efficacement les nombreuses initiatives communales en cours (notamment plans climat, PECC, Horizon 2026 et Cité de l'Energie) grâce à une stratégie et des objectifs ambitieux dans les domaines de la mobilité, l'urbanisme, l'environnement et l'énergie.

En effet, l'aménagement du territoire, cœur des missions de Région Morges, est un levier majeur pour limiter les émissions des gaz à effet de serre et s'adapter aux dérèglements climatiques qui vont s'intensifier ces prochaines années.



Cette démarche, une première à cet échelon dans le Canton de Vaud, s'est déroulée sur un an, jalonnée d'ateliers entre les élus communaux et régionaux, la direction technique de Région Morges, des experts et des citoyens. Elle a permis de dessiner le futur visage de la région morgienne.

Comités de politique régionale (COPOL)

3 comités de politique régionale se réunissent régulièrement pour les thématiques principales de l'association. Le COPOL Environnement est présidé par Guy Delacrétaz (Syndic de Préverenges), le COPOL Urbanisation est présidé par Andreas Sutter (Syndic de Tolochenaz) et le COPOL Mobilité est présidé par Mark Wings (Syndic de Lully).



En 2022, le COPOL Urbanisation, le COPOL Mobilité et le COPOL Environnement se sont tous réunis 4 fois.

Les COPOL définissent les politiques thématiques régionales, pilotent les projets stratégiques régionaux et les plans financiers correspondants, définissent les missions des groupes de travail en lien avec les projets régionaux et soumettent les décisions au Comité et à l'Assemblée des Syndics.

Budget 2022

Le budget de fonctionnement se monte à CHF 647'000.-. Il sert à couvrir les frais annuels pour le fonctionnement du bureau technique. Il est financé par les communes au prorata de leur population et le Canton participe à hauteur de CHF 128'385.-.

La participation de Lully se monte à CHF 5'398.-.

Études 2022

Les études font l'objet d'un budget à part. Celui-ci est financé par les communes, au prorata de leur population. Pour Lully cela représente un montant de CHF 7'350.-. Le Canton participe également financièrement à certaines études. Les études suivantes ont été inscrites au budget 2022 :

Mobilité	-> Financement des études mobilité 2022 par les réserves	
Urbanisation	-> Plan d'actions Urbanisation	40 000 CHF
Environnement	-> Biodiversité, agriculture, qualité des sols et énergie	90 000 CHF
Communication	-> Actions de communication	15 000 CHF
Veille stratégique	-> Observatoire territorial	10 000 CHF
Région Morges	-> Programme législature transition écologique	20 000 CHF
PALM	-> Participation aux études	28 000 CHF
Total		203 000 CHF

Sécurité Publique

Lors de sa séance du 10 octobre 2022, le Conseil Général de Lully a adopté un nouveau règlement communal de police et donnait réponse à l'initiative Thierry Blanc du 30 juin 2021 « Pollution sonore : pour un usage raisonnable des souffleuses à feuilles » (voir préavis n°03/2022).

Le nouveau règlement est entré en vigueur le 1 janvier de cette année et je vous invite vivement à vous rendre sur le site de la commune pour le télécharger et à en prendre connaissance (www.lully.ch/reglements-communaux).

Mission

La police cantonale a pour mission générale d'assurer, dans les limites de la loi, le maintien de la sécurité et de l'ordre public. En outre, elle :

- Exerce la police judiciaire
- Agit sur l'ensemble du territoire cantonal
- Assure, en collaboration avec les autorités municipales, la prévention criminelle dans la mesure de ses moyens et dans les limites de la loi.

Comptes

Notre participation versée au Canton pour le corps de police, année 2022, se monte à **CHF 135'544** (CHF 136'729 en 2021).

Rencontre

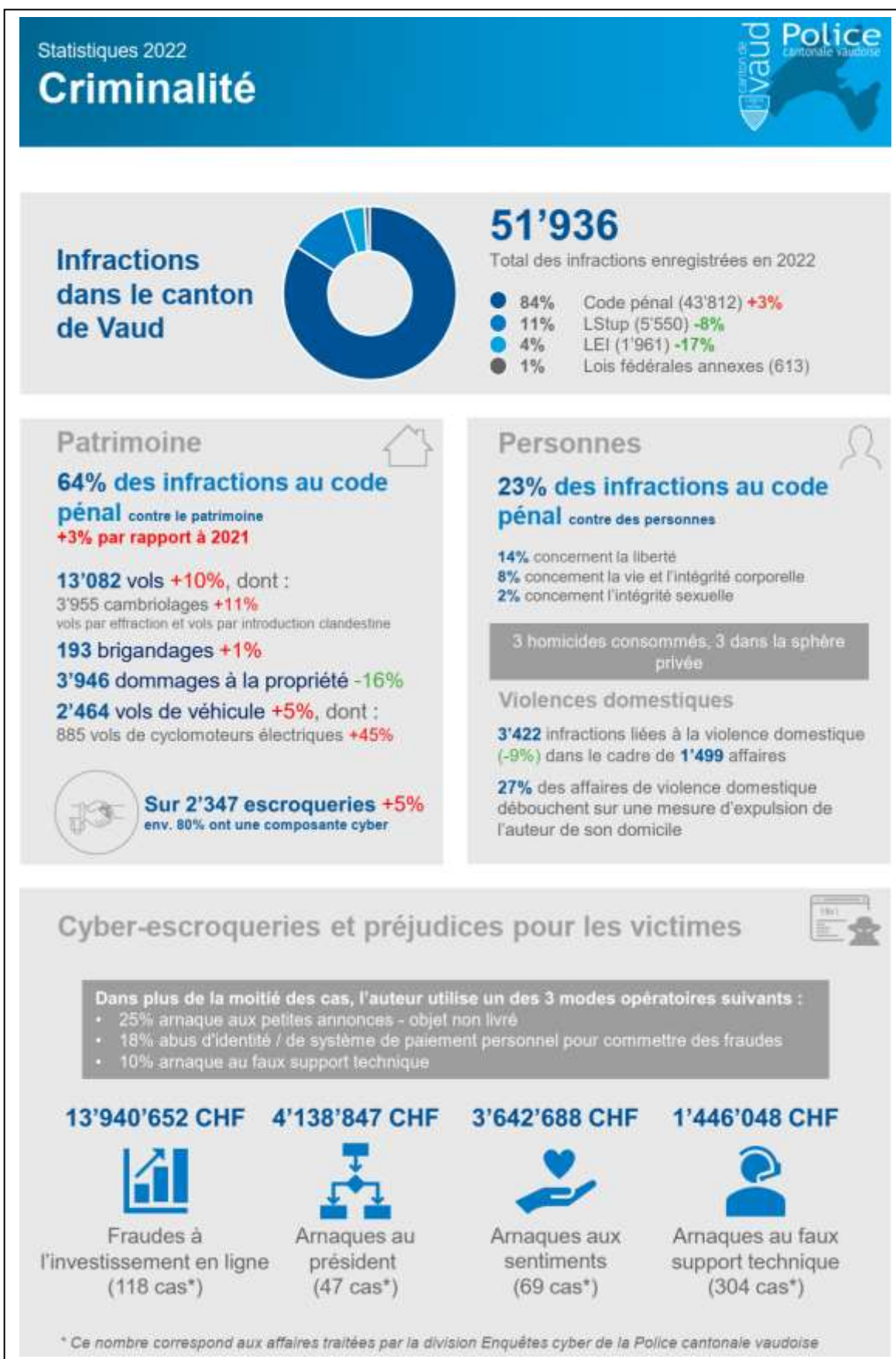
Une fois par année, la Municipalité rencontre la Gendarmerie vaudoise afin de faire le point sur l'année précédente. Les différentes infractions sont passées en revue.

Contrôles routiers

Durant l'année des contrôles de vitesses sont effectués à différents endroits de notre commune par la gendarmerie.

Sur l'année 2022, le taux d'infraction moyen à Lully était de 0.75%. Le taux d'infraction moyen du Canton était de 2.85%.





5. DICASTERES DE JEAN-FRANCOIS RUBIN

Police des constructions

En 2022, dans le cadre de la Police des constructions, 24 dossiers ont été déposés (11 en 2021). Ceux-ci découlent en partie de la situation de crise énergétique qui a touché notre pays :

- 7 dossiers concernaient des transformations ou des rénovations (donc 4 concernant l'isolation de toiture et la pose de panneaux solaires)
- 9 dossiers concernaient le remplacement d'une installation de chauffage par une pompe à chaleur.
- 8 dossiers concernaient des aménagements extérieurs ou des piscines

20 demandes pour la pose de panneaux solaires ont été reçues et acceptées en 2022 (5 en 2021), selon la procédure municipale simplifiée, totalisant ainsi une surface de 1'345m² de panneaux solaires photovoltaïques supplémentaires pour notre village (283 m² en 2021).

Courant 2022,

- 3 mises à l'enquête publique d'une durée de 30 jours ont été effectuées (5 en 2021)
- 11 dispenses d'enquête ont été délivrées pour travaux mineurs, dont les PAC (4 en 2021)
- 14 permis de construire (9 en 2021) et 6 autorisations municipales (3 en 2021) ont été délivrés

Certains dossiers ayant débuté avant 2022 ont été traités durant cette année. D'autres ont débuté en 2022 et ont pu être traité durant la même année. Finalement, quelques dossiers, débutés en 2022, sont toujours en cours en 2023.

La collaboration avec le bureau technique de la Commune de St-Prex (SUI) fonctionne bien. Après diverses discussions, la collaboration avec le SUI continue comme précédemment sans tâches complémentaires ou supplémentaires.

En 2022, la Municipalité a mandaté le bureau Masotti SA pour la surveillance des chantiers sur le territoire communal. Pour rappel, la Municipalité est responsable du contrôle des chantiers, tant pour la protection des travailleurs, que celle des habitants et des passants.

Bâtiments communaux

Projet de mise en passe des serrures des bâtiments communaux

La sécurité des locaux est une préoccupation constante des communes. A ce jour, depuis des décennies, les portes de nos différents bâtiments ferment avec des clés standard ou des passes. Par le passé, de nombreuses clés ont été prêtées à une foule de personnes. La plupart ont été rendues mais probablement pas toutes. Il était donc impossible d'affirmer que l'ensemble des clés des bâtiments communaux était sous le contrôle de l'administration. Par ailleurs, la gestion des clés physiques nécessitait un travail considérable de la part du personnel communal. Pour ces différentes raisons une étude a été menée en 2021 visant à remplacer les clés standard par des badges électroniques. Le projet a abouti en 2022 à un préavis communal.

Projet de réaménagement des bâtiments communaux

Un bureau d'architecture a été mandaté pour proposer diverses variantes et réaffectations de nos différents bâtiments communaux. Un rapport a été rendu fin 2021. Sur la base de celui-ci,

un projet de réaffectation de divers bâtiments a été développé. Il devrait aboutir en 2023 à un préavis municipal.

Domaine et environnement

Gestion du patrimoine arboré

7 demandes d'abattage d'arbres ont été étudiées et 6 acceptées en 2022. Dans la plupart des cas, des plantations compensatoires ont été demandées.

Vigne

En attendant que notre nouvelle vigne soit productive, en lieu et place des vendanges, la Municipalité a invité les vignerons de Lully à venir présenter leurs produits. La population a répondu présente à l'invitation et les dégustations ont été fort appréciées.

Plantations Medtronic

A l'automne 2022, c'est près de 200 arbustes qui ont été plantés le long du talus en face de l'église et le long du terrain de sport. Ces plantations ont été possibles grâce à l'engagement financier et logistique de la Société Medtronic de Tolochenaz, avec l'appui technique de la Fondation de la Maison de la Rivière.



Les délaissés



Dans la plupart des villes et villages, de nombreuses infrastructures urbaines sont « délaissées », souvent laides et sans intérêt aucun pour la biodiversité, l'esthétisme urbain et la régulation du climat environnant. Or, il suffirait de peu de choses pour que ces no-man's lands biologiques deviennent des havres de vie pour une foule d'organismes végétaux ou animaux.

A titre d'exemple, il existe autour des ronds-points, une foule d'ilots de sécurité au milieu de la chaussée permettant aux piétons de

traverser en deux temps et accueillant divers panneaux de signalisation. La plupart du temps, ces ilots sont composés d'une bordure en béton avec un espace central rempli de bitume ou de matériaux inertes. Leur intérêt biologique est nul et leur valeur esthétique discutable. L'idée phare du projet consiste à transformer ces structures en conservant la bordure externe en béton, donc sans aucune modification quant au gabarit des structures et à leur empiètement sur la chaussée, mais en supprimant le remplissage en bitume et en le remplaçant par un substrat perméable (galet, boulet, etc.) permettant l'implantation de plantes basses et attractives pour les insectes et la microfaune.

Les avantages de telles transformations sont multiples :

1. Les nouvelles structures offrent un espace de choix pour le développement de plantes rudérales et du cortège d'espèces animales qui y sont inféodées (insectes notamment),
2. D'un point de vue esthétique, ces structures déploient un aspect visuel nettement supérieur aux surfaces asphaltées ou bétonnées actuelles. Elles contribuent ainsi à l'amélioration du cadre de vie pour la population,
3. Perméable, ces structures favorisent l'évacuation des eaux de pluie et participent ainsi à la gestion des crues en diminuant l'imperméabilisation des sols,
4. Leurs surfaces plus claires et végétalisées favorisent la réverbération de la lumière (modification de l'albedo) et contribuent ainsi à la limitation des îlots de chaleur urbain, un problème qui risque de devenir particulièrement important à l'aube des changements climatiques à venir.

C'est la raison pour deux des trois ronds-points de Lully ont été réaménagés (d'un point de vue de génie civil) fin 2021. Les plantations ont été effectuées au printemps 2022. Il faudra toutefois attendre 3 ans pour que l'ensemble des floraisons prennent toute leur ampleur.

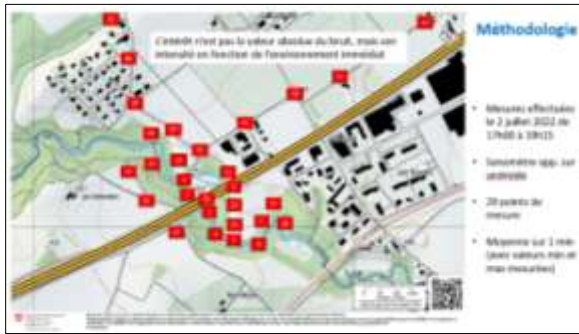
Ce projet a obtenu un subventionnement à hauteur de 50% de la part du Canton à titre de mesure du Plan Biodiversité vaudois.

Aménagement des berges du Boiron



Les berges du Boiron sont érodées dans deux secteurs entre les deux passerelles situées sur notre commune, mettant en péril la sécurité des randonneurs et de la passerelle dans le secteur amont. Pour ces raisons, la Municipalité a mandaté un bureau d'ingénieurs dans le but d'établir un projet débouchant sur un préavis pour un crédit d'étude. Celui-ci a été accepté par le Conseil général dans sa séance de fin d'année. En 2022, l'ensemble des études d'ingénieurs ont été effectuées, ce qui a permis de déposer un préavis pour les travaux au printemps 2023.

Etude sur le bruit de l'autoroute



Une étude sur le bruit aux abords de l'autoroute a été effectuée courant 2022, afin de déterminer l'impact du déboisement sous l'autoroute liée à la construction des bassins de phragmicompostage de la STEP.

Entretien différencié



Sous l'égide de Région Morges, une vaste étude a été menée sur les espaces verts de la commune, visant à proposer un entretien différencié de ceux-ci. Suite à ce travail, diverses mesures ont déjà été mise en place dès 2022.

Plan Energie et Climat



Grâce au Canton, un vaste plan a été mis en place en lien avec les problèmes d'énergie et de climat. Dans ce contexte, une commission de citoyens a été mise sur pied afin de proposer diverses actions concrètes.

6. DICASTERES DE CHRISTINE BIRARDA

ASIME

Activités

Le Conseil intercommunal s'est réuni deux fois en 2022. Le 18 mai pour approuver la gestion et les comptes 2021 et élire les membres du Bureau au 1^{er} juillet 2022. Le 27 septembre pour valider le budget 2023. Pour la commune de Lully, un membre de la Municipalité et 2 membres du Conseil général sont membres de ce Conseil.

Concernant les établissements scolaires, Lully fait partie de l'établissement primaire de Morges-Ouest et tous les enfants y sont scolarisés de la 1P à la 6P dans les villages de Lully, Tolochenaz, Vuflens-le-Château et en 7P-8P à la Burtignière.



Lors de la rentrée d'août 2022, l'Etablissement primaire de Morges Ouest a accueilli **968 élèves** (+38) provenant des communes de Morges, Lully, Tolochenaz, Chigny et Vuflens-le-Château qui ont été répartis dans 51 classes (+3) de 1P à 8P. L'effectif global des classes a été placé assez bas lorsque cela était possible afin de garder de la place pour accueillir de nouveaux élèves en lien avec la suite des arrivées dans le quartier de l'Eglantine, mais également pour permettre d'accueillir de nouveaux élèves ukrainiens.

L'enseignement est assuré par **102 enseignant-e-s** qui sont encadrés. Nos élèves bénéficient également du soutien de **6 enseignants spécialisés** ainsi que de **9 assistantes à l'intégration**.

Répartition des élèves par cycle, degré et collège

Par cycle:			Par collège:	
1P	128	255	Vuflens	76
2P	127		Tolochenaz	73
3P	130	252	Lully	90
4P	122		Petit-Dézaley	233
			507	
5P	113	246	Vogéaz	56
6P	133		J.Dubochet	225
7P	103	215	Burtignière	215
8P	112		461	
Total			931	

L'année 2022 a surtout été marquée par la **guerre en Ukraine**, qui a impacté la vie scolaire : une vingtaine d'élèves ukrainiens sont arrivés dans nos classes.

Deux groupes d'accueil, ont été mis en place, l'un dans le Collège du Petit-Dézaley pour les élèves de 1P à 6P et l'autre dans le Collège de la Burtignière pour les élèves de 7P et 8P.

L'accueil de ces élèves n'a pas été simple et les enseignant-e-s ont dû apprendre à communiquer via l'application « Say hi ».

En fin d'année 2022, la situation s'est améliorée et les élèves ukrainiens sont de mieux en mieux intégrés dans les classes.

Cantine scolaire « Croq'Bourbons »

L'objectif de la cantine est d'offrir un repas et une surveillance durant la pause de midi aux élèves scolarisés au Collège de Lully. A la rentrée 2022, 5 classes sont occupées à Lully.

En accord avec l'UAPE de Tolochenaz, les enfants de 5P et 6P peuvent être accueillis dans les 2 structures.

Les employés de la cantine scolaire

Depuis la rentrée d'août 2022, l'effectif est composé de quatre employés, à savoir :

- Mme Antonella MONTROYA, responsable
- Mme Audrey RAPO
- Mme Muriel BOURCOUD
- M. Hollver QUITIAN MARIN

Principales tâches des employées

- Gestion administrative (présences, absences, contrôle des factures, etc.)
- Accueil des enfants à la sortie de l'école
- Gestion de l'intendance
- Gestion du service des repas
- Surveillance sur l'hygiène et la sécurité des enfants
- Application de la directive et de la charte de bonne conduite
- Occupation des enfants après le repas
- Nettoyage des locaux et du matériel

L'effectif des enfants

Les effectifs de la cantine scolaire se présentent comme suit :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Juin 2022	20	25	14	10
Septembre 2022	25	21	24	14

La cantine scolaire accueille les enfants scolarisés à Lully, de la 1P à la 6P, 4 fois par semaine de midi à 14h.

Les effectifs sont stables mais nous avons un seuil qui se situe à 36 enfants par jour. L'accueil du mercredi midi n'est pas encore à l'ordre du jour.

Protection civile

Quelques chiffres pour l'année 2022

- Jours de service Morges : 4'616
- Jours de cours de répétition : 2'758
- Jours de service IFC (interventions en faveur de la collectivité) : 649
- Jours de service ISU (interventions en situation d'urgence) : 1'209
- Coût de l'engagement ORPC District de Morges : **CHF 193'802.-**
- Effectif au 31.12.2022 : 478 (Effectif au 01.01.2023 : 408)

Diminution des effectifs

Au 1^{er} janvier 2021, la nouvelle loi sur la Protection de la Population et la Protection civile (LPPCi) est entrée en vigueur. Elle avait déjà eu un impact important sur la perte des effectifs entre les années 2021 et 2022 avec une diminution de 238 astreints. Cette année encore, elle a une incidence sur le total des libérations.

Les mesures transitoires nous touchent avec une perte importante de 86 astreints. En tenant compte des nouvelles recrues intégrées, le contingent au 01.01.2023 sera de 408 astreints répartis selon cette composition. Cette situation permet de maintenir les 4 compagnies et de rester opérationnel.

A noter que la protection civile intervient dans de nombreux contextes, par exemple en 2022 :

- Plan canicule
- CPA (contrôle périodique des abris PC)
- Tour de France
- Aide à L'Ukraine
- Délestage routier

SIS Morget

Interventions SIS Morget : plus de 4'150 heures d'intervention, toutes catégories confondues.



Dans son rapport de gestion, disponible sur le site du SIS Morges : <https://sismorget.ch/> le commandant Thierry Charrey souligne les points suivants :

- L'année 2022 a été chargée avec une augmentation de 41 interventions par rapport à 2021. Mais l'équipe a pu démontrer une nouvelle fois la qualité de son travail, et l'importance de la formation des sapeurs-pompiers.
- Le SDIS a choisi de changer de structure administrative et de devenir autonome en termes de gestion financière et ressources humaines, mettant un terme à la collaboration avec la ville de Morges.
- La problématique des effectifs disponibles en journée reste préoccupante. Le label "employeur partenaire", développé en collaboration avec les établissements cantonaux d'assurance et les fédérations romandes des sapeurs-pompiers, a été créé afin de valoriser les entreprises qui libèrent un ou plusieurs collaborateurs au profit des sapeurs- pompiers.
- Le projet de la nouvelle caserne de l'OI Morges a demandé d'importantes réflexions. L'emplacement de la caserne principale doit prendre en compte de nombreux



paramètres et critères afin de garantir notre capacité opérationnelle. L'étude réalisée a malheureusement démontré que le projet de Tolochenaz ne correspondait pas à nos besoins. D'autres pistes sont en cours de réflexion, le but étant de trouver un emplacement adéquat dans les meilleurs délais.

7. DICASTERES D'ERIC RONDOT

Routes et signalisations

Sécurité des piétons aux abords de nos routes traversantes



Le 24 janvier 2023, la municipalité de Lully recevait une représentation d'habitant souhaitant nous sensibiliser à la sécurité inhérente aux différentes routes et chemins de notre village. Les échanges ont été constructifs et des pistes d'actions évoquées à la lumière des différentes propositions soulevées par cette délégation d'habitant. Concrètement, la municipalité va rencontrer un bureau d'urbanisme, ainsi qu'un ingénieur en études de mobilité, afin d'affiner les possibilités et aménagements en signalisations pour Lully.

Radar pédagogique

La municipalité de Lully reste vigilante et sensible aux aspects sécuritaires aux abords de nos routes. Dans ce sens, elle a fait acquisition d'un radar pédagogique mobile, qui sera placé tout au long de l'année sur les différents routes et chemins notre village. Cet outil, qui insiste les automobilistes à ralentir et à la vigilance, a également l'avantage de conserver de nombreuses données qui étayeront de manière chiffrée les différentes demandes que nous serons amenées à présenter à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).



Urbanisme

Renaturation de la source de Rossan et du ruisseau du Pontet

Lors de notre dernier rapport de Gestion, la municipalité annonçait le début des travaux possiblement au printemps 2022 ! Force est de constater que ce pari n'est pas tenu...La nature de ce projet impliquant plusieurs départements cantonaux, la municipalité a dû s'adapter au « rythme décisionnel » de ses interlocuteurs et envisage, plus sûrement, de déposer un préavis lors d'un prochain Conseil général de cette année.



L'allée des platanes



En mars 2017, la Municipalité de Lully, conformément à l'art. 21 du règlement d'application de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites du 10.12.1969 et à l'art. 4 du règlement communal relatif à la protection des arbres du 22.10.1993, soumettait à l'enquête publique l'abattage d'un tiers des platanes de l'allée du même nom. 12 platanes étaient abattus pour des raisons sanitaires et remplacés par de jeunes arbres. 6 ans plus tard, la municipalité poursuit ce travail de renouvellement par une 2^{ème} phase qui consiste au remplacement de 9 platanes malades et dangereux par les risques importants de chutes de branches.

Social

Canicule

En juin 2022, Météo Suisse annonçait une première augmentation progressive des températures. Les différents bulletins émis par le canton confirmaient l'arrivée d'une canicule, avec des températures allant de 33°C à 35°C. Plus tard, en juillet, dame nature nous imposait encore des chaleurs étouffantes et difficilement supportables, notamment pour nos aînés.

Le rôle des communes et plus particulièrement des municipalités est dans un premier temps l'identification des personnes vulnérables non connues des CMS/UAT. Une seconde étape consiste à mobiliser et coordonner des visiteurs aux domiciles des personnes à risque ou par des appels téléphoniques, afin de s'assurer de leurs bonnes santé et surtout pour leurs rappeler les diverses recommandations pour traverser ces périodes difficiles pour tous. C'est plus de 30 visites et 60 appels téléphoniques qui ont été assurés par les membres de la municipalité, ainsi que les collaborateurs communaux lors de ces deux périodes caniculaires.



8. DICASTERES DE MARC GENTON

Finances

Cette année encore les comptes se soldent par une agréable surprise puisque nous terminons l'année avec un résultat positif (+225K) en lieu et place d'un résultat négatif au budget (-219K).

Certains postes de charge comme le fond de péréquation (+139K), comptes EU (+39K) et la cohésion sociale (+87K) ont péjoré le résultat puisqu'ils ont été en augmentation par rapport au budget.

Les bonnes surprises sont venues d'une diminution des frais des bâtiments communaux (-40K), d'une diminution des frais d'enseignement (-21K), d'une ristourne de l'AJEMA pour l'année 2021 (-65K), mais surtout d'une augmentation des recettes fiscales ordinaires (+352K) et des recettes fiscales extraordinaires (+177K).

Ces résultats, bien que réjouissants, sont à prendre avec prudence. La majorité de ces montants n'étant pas pérenne, ils ne se retrouveront donc pas dans les comptes des prochaines années.

AIEB

Pour rappel, notre réseau d'alimentation en eau potable, sans lien direct avec les collecteurs des eaux claires (EC) et des eaux usées (EU), est géré par l'AIEB (Association Intercommunale des Eaux du Boiron).

La problématique du chlorotalonil reste toujours une préoccupation importante. Une problématique supplémentaire requiert de plus en plus l'attention du CODIR de l'AIEB, soit le fait que nos sources d'approvisionnement arrivent à leur limite lors de périodes caniculaires. Notre réseau étant connecté aux réseaux voisins, le CODIR a trouvé des solutions alternatives provisoire auprès des fournisseurs voisins, mais ceux-ci font face au même problème. La population risquant encore de croître dans le périmètre de l'AIEB, le CODIR travaille sur des solutions à plus long terme.

STEP & réseau d'assainissement

Après les campagnes d'analyses en 2019 et 2020 sur le réseau d'assainissement, tous les travaux pour corriger des erreurs de branchement ont maintenant été réalisés. Il reste encore quelques travaux pour mettre le réseau aux normes, ainsi que des travaux d'entretien à rattraper.

Au niveau de la STEP, une étude est en cours avec le soutien de notre bureau d'ingénieur et l'ERM afin de trouver la meilleure solution possible pour l'avenir de l'exploitation de celle-ci. Une décision devrait être prise dans le courant de l'année 2023.

Un nouveau règlement concernant l'assainissement a été adopté au mois de décembre 2022 par le conseil général. Celui-ci remplace un règlement vieux de 30 ans et se base sur le règlement type cantonal. Il va permettre, entre autres, de couvrir les frais de l'assainissement par les taxes affectées, ce qui n'était plus le cas ces dernières années.

Informatique & technique

A part les maintenances courantes, le seul investissement conséquent a été le remplacement des 2 PC de l'administration par des PC portables, ce qui permet à notre personnel de travailler depuis le domicile en cas de nécessité. La connexion à leur environnement de travail nécessite aujourd'hui une authentification à 2 facteurs, et seul notre personnel peut se connecter sur ces machines. Les 2 anciens PC ont été recyclés, et sont utilisés par la voirie et pour la programmation des clés électroniques.

9. DIVERSES MANIFESTATIONS & DONS

Manifestations

Après deux ans de COVID, les restrictions liées à la pandémie ont été levées et la Municipalité a pu organiser les deux manifestations suivantes :

- La venue de la Coquette mobile en été, sur le terrain de football, qui a permis aux habitants de se retrouver au son des groupes invités par les organisateurs.
- Le repas des aînés au refuge Joli Boiron. Des malakoffs et salade étaient servis aux quelques 60 aînés présents, le repas était animé par deux musiciennes de notre village.

Soutien financier aux sociétés locales, sportives et manifestations spéciales

Durant l'année 2022, la Municipalité a soutenu financièrement pas moins de 16 sociétés sportives, 15 associations et sociétés culturelles, 4 associations caritatives et 5 manifestations dans le district de Morges.

La Municipalité maintient ses critères pour l'attribution des dons. Elle soutient les enfants et les jeunes jusqu'à leur majorité pour un montant de CHF 50.-/par personne, jusqu'à CHF 500.- maximum par association.

Lully, le 24 mai 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Mark Winges

Nicole Jufer Tissot